



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-025

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	3
Votants :	23

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard
BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2024 – Approbation du Compte Financier Unique – Budget annexe « Panneaux Photovoltaïques »

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
Vu la délibération n° II-6-2021 du 7 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de toutes les commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Denis DUGABELLE, 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

2024 - Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques »		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exécution exercice 2024	5 953.17 €	5 953.17 €	0
	Résultat 2023 reporté (002)			
	Résultat global			
Section d'investissement	Exécution exercice 2024	4 791.50 €	4 791.50 €	0
	Résultat 2023 reporté (001)			
	Résultat global			
Restes à réaliser au 31 décembre				
Résultats cumulés (y compris RAR)				

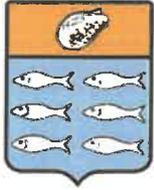
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-026

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	3
Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjointes,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard
BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025 – Affectation des résultats – Budget annexe « Panneaux Photovoltaïques »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant les résultats 2024 arrêtés conjointement avec le service de gestion comptable,
Considérant l'absence de restes à réaliser,

L'affectation du résultat s'effectue en deux temps :

- la couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2025 du budget annexe Panneaux photovoltaïques les résultats de la manière suivante :

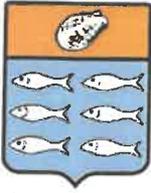
Résultat 2024 repris au Budget Primitif 2025	1) Affectation en investissement 1068	0,00
	2) Report en fonctionnement 002	0,00
	3) Report en investissement 001	0,00

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-027

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoints,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard
BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025– Budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » - Budget Primitif

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 4 février 2025,
Considérant le rapport de présentation du CFU 2024 / BP 2025 joint en annexe,
Considérant le projet de budget primitif pour le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de budget primitif annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

Table with 6 columns: Fonctionnement (Dépenses, Recettes), Investissement (Dépenses, Recettes), TOTAL (Dépenses, Recettes). Values: 5762 €, 5762 €, 4792 €, 4792 €, 10 554 €, 10 554 €

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-028

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	3
Votants :	23

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard
BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2024– Approbation du Compte Financier Unique – Budget annexe « Cellules Commerciales »

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
Vu la délibération n° II-6-2021 du 7 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de toutes les commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Denis DUGABELLE, 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Cellules Commerciales »

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

CFU 2024 - Budget annexe « Cellules Commerciales »		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exécution exercice 2024	65 075.34 €	68 229.80 €	3 154.46 €
	Résultat 2023 reporté (002)			1 066.52 €
	Résultat global			4 220.98 €
Section d'investissement	Exécution exercice 2024	50 000.00 €	50 000.00 €	0
	Résultat 2023 reporté (001)			
	Résultat global			
Restes à réaliser au 31 décembre				
Résultats cumulés (y compris RAR)				4 220.98 €

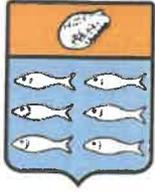
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-029

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire, DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint, GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025– Affectation des résultats– Budget annexe « Cellules Commerciales »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5, Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant les résultats 2024 arrêtés conjointement avec le service de gestion comptable, Considérant l'absence de restes à réaliser, L'affectation du résultat s'effectue en deux temps :

- la couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AFFECTE au budget de l'exercice 2025 du budget annexe Cellules commerciales les résultats de la manière suivante :

Table with 2 columns: Description of budget items and Amount in €. Rows include 'Résultat 2024 repris au Budget Primitif 2025', '1) Affectation en investissement 1068', '2) Report en fonctionnement 002', and '3) Report en investissement 001'.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-030

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025– Budget annexe « Cellules Commerciales » - Budget Primitif

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 4 février 2025,
Considérant la note de synthèse jointe en annexe,
Considérant le projet de budget primitif pour le budget annexe « Cellules Commerciales » 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif « CELLULES COMMERCIALES » 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

Table with 6 columns: Fonctionnement (Dépenses, Recettes), Investissement (Dépenses, Recettes), TOTAL (Dépenses, Recettes). Values: 71 921 €, 71 921 €, 50 000 €, 50 000 €, 121 921 €, 121 921 €



Danièle VINCENT
Maire

Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application de l'article L.4111 du Code de procédure civile accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'Etat



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-031

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	3
Votants :	23

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjointes,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard
BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2024– Approbation du Compte Financier Unique - Budget Principal

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
Vu la délibération n° II-6-2021 du 7 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de toutes commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Denis DUGABELLE, 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

CFU 2024 - Budget principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exécution exercice 2024	4 966 478.97 €	6 283 037.66 €	+ 1 316 558.69 €
	Résultat 2023 reporté (002)		3 687 742.58 €	+ 3 687 742.58 €
	Résultat global			+ 5 004 301.27 €
Section d'investissement	Exécution exercice 2024	1 300 291.83 €	708 494.59 €	- 591 797.24 €
	Résultat 2023 reporté (001)		1 667 527.48 €	1 667 527.48 €
	Résultat global			+ 1 075 730.24 €
Restes à réaliser au 31 décembre		1 605 170.53 €	129 500.00 €	- 1 475 670.53 €
Résultats cumulés (y compris RAR)				4 604 360.98 €

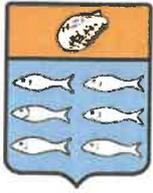
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-032

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjointes,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025- Budget Principal – Affectation des résultats

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant les résultats 2023 arrêtés conjointement avec le service de gestion comptable,
Considérant l'état des restes à réaliser présentant un besoin de financement de 1 475 670.53 €,
L'affectation du résultat s'effectue en deux temps :

- la couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

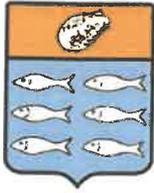
- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2025 du budget principal les résultats de la manière suivante :

Résultat 2024 repris au Budget Primitif 2025	1) Affectation en investissement 1068	399 940.29 €
	2) Report en fonctionnement 002	4 604 360.98 €
	3) Report en investissement 001	1 075 730.24 €

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-033

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025- Budget Principal – Budget Primitif

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la note de synthèse jointe en annexe,
Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 4 février 2025,
Considérant le projet de budget primitif pour le budget principal 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances/RH du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif principal 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

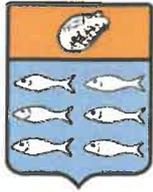
Les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent de la manière suivante :

Table with 6 columns: Fonctionnement (Dépenses, Recettes), Investissement (Dépenses, Recettes), TOTAL (Dépenses, Recettes). Values in euros.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-034

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	3
Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard
BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025- Taux d'imposition communaux

Vu les articles L.2331-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur les recettes fiscales de la commune,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2023-066 instaurant la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et fixant le taux de majoration à 30%,

Vu la délibération n°2023-074 du 26 septembre 2023, supprimant la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 4 février 2025,

Considérant les taux d'imposition 2024, établis comme suit :

Taxe d'habitation	11.77 %
Majoration THRS	30.00 %
Taxe foncière – bâti :	32.28 %
Taxe foncière – non bâti :	73.50 %

Considérant que la taxe d'habitation s'applique uniquement aux résidences secondaires,

Considérant les équilibres du projet de budget primitif principal 2025,

Considérant la proposition de Madame le Maire de maintenir les taux des contributions directes précédemment votés,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 pour le maintien des taux de contributions directe et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :
 - o Taxe d'habitation Résidences secondaires (THRS) 11,77 %
 - o Majoration THRS 30,00%
 - o Taxe foncière – bâti 32,28 %
 - o Taxe foncière – non bâti 73,50 %

- **AUTORISE** Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-035

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle, LERAY Marc

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de mettre en œuvre sa politique d'action sociale,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Monsieur LERAY Marc ayant quitté la salle,

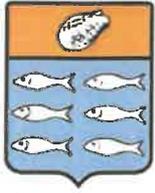
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale 42 000 €
- **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal 2025

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-036

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire, DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint, GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 - Médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition d'augmentation de 2 % pour les abonnements des non-résidents de la Commune, Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs de la médiathèque, applicables à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Table with 3 columns: Category, Résident plainais, Extérieur Commune. Rows: Abonnement annuel (Gratuit, 18,80 €), Abonnement semaine (Gratuit, 3,30 €), Caution (75,00 €).

- MAINTIENT les facturations suivantes pour matériels non rendu, qui sont applicables depuis le 1er juin 2024 comme suit :

Table with 3 columns: Category, Résident plainais, Extérieur Commune. Rows: Livre non rendu (30 €), Jeu non rendu (50 €), DVD non rendu (50 €).

- **RAPPELLE** que la qualité de résident plainais est attribuée aux résidents principaux et secondaires.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-037

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 – Location de la Pêcherie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs de location de la pêche, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Table with 3 columns: Season, Dates, Price per day. Rows include Basse saison, Moyenne saison, Haute saison, and Caution.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application du télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'Etat.

044-214401267-20250407-5-DE

Réception par le Sous-Préfet : 07-04-2025

Publication le : 07-04-2025



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-038

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 – Location des salles municipales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de louer la salle des fêtes, la salle des loisirs et la salle des Goélands uniquement pour 2 jours consécutifs minimum le week-end,

Considérant le partenariat de la collectivité avec les associations plainaises pour l'animation du territoire,

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

A compter du 1er janvier 2026

- APPROUVE les tarifs concernant la location des salles comme suit :

Table with columns for CAUTION (associations / privés), REPAS PRIVE (Mariage, baptême, cocktail dinatoire), VIN D'HONNEUR CONFERENCE (Entrées Gratuites), and SALON PROFESSIONNEL JOURNEE D'ENTREPRISE (Séminaire, rencontres partenaires,...) SPECTACLES. Rows include SALLE DES FETES (max 400 pers) and Tarifs week-end (du vendredi 18 h au lundi 9 h).

	CAUTION (associations / privés)	REPAS PRIVE Mariage, baptême, cocktail d'anniversaire				VIN D'HONNEUR CONFERENCE (Entrées Gratuites)			
		La Plaine-sur-Mer		Extérieur		La Plaine-sur-Mer		Extérieur	
		2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
SALLE DES LOISIRS (max 70 pers)									
Tarif à la journée hors week-end	500 €	362 €	369 €	525 €	536 €	105 €	107 €	126 €	129 €
Tarif week-end (du vendredi 18 h au lundi 9 h)		543 €	554 €	788 €	804 €				

	CAUTION (associations / privés)	REPAS PRIVE Mariage, baptême, cocktail d'anniversaire				VIN D'HONNEUR CONFERENCE (Entrées Gratuites)			
		La Plaine-sur-Mer		Extérieur		La Plaine-sur-Mer		Extérieur	
		2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
SALLE DES GOELANDS (max 30 pers)									
Tarif à la journée hors week-end	200 €	131 €	134 €	210 €	214 €	52 € *	53 € *	74 €	75 €
Tarif week-end (du vendredi 18 h au lundi 9 h)		197 €	201 €	315 €	321 €				

* Gratuit pour vin d'honneur décès

	CAUTION (associations / privés)	SALON PROFESSIONNEL			
		La Plaine-sur-Mer		Extérieur	
		2025	2026	2025	2026
Salle de la médiathèque (30 pers)	500 €	126 €	129 €	158 €	161 €

- **FIXE** la location de la salle des fêtes, de la salle des loisirs et de la salle des Goélands uniquement pour 2 jours consécutifs minimum le week-end,
- **APPLIQUE** une diminution de 50 % sur le 2ème jour et les jours suivants pour toutes les locations à partir de 2 jours consécutifs ;
- **APPLIQUE** une majoration de 20 % pour une mise à disposition de la salle la veille à 18h (selon disponibilités des plannings) ;
- **FIXE** les arrhes à 30 % du montant de la location (arrondi à l'euro supérieur) ;
- **FIXE** à 60 € la perte de clés ou badge ;
- **FIXE** à 60 € le déplacement de la société de surveillance pour absence de mise en service de l'alarme ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse de la salle des Goélands pour les vins d'honneur liés à une sépulture ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse des salles aux associations plainaises à but non lucratif avéré pour les animations/manifestations ouvertes au public, sous réserve de disponibilité et de validation de la municipalité ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse des salles aux associations plainaises à but non lucratif avéré, aux associations de copropriétaires plainaises et aux collectivités pour leurs réunions / assemblées générales, sous réserve de disponibilité et de validation de la municipalité ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse de la salle des Marronniers pour les expositions sans vente des associations plainaises et des particuliers ;
- **FIXE** à 10 € par semaine la location de la salle des Marronniers pour les artistes ou exposants indépendants et **PRÉCISE** que cette location ne sera possible que de mai à septembre.

Danièle VINCENT
Maire



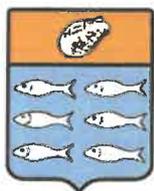
Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application de l'article L.411 du Code de l'urbanisme accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa réception par le Sous-Préfet : 07-04-2025

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire
044-214401267-20250407-4-DE

Publication le : 07-04-2025



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-039

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	3
Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 – Mise à disposition de matériels

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition d'augmentation de 2 %,

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de mise à disposition du matériel à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Expositions Professionnelles		
	Caution	Tarif / jour
Panneau (à l'unité)	150 €	3.30 €
Grille (à l'unité)	75 €	3.30 €
Barnum	400 €	29.00 €

- **APPROUVE** les tarifs de mise à disposition du minibus pour les associations plainaises et les collectivités partenaires à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :
 - o Tarif kilométrique appliqué fixé par l'Etat et publié au journal officiel (à titre indicatif, il est actuellement fixé à 0,697 €)
 - o Forfait nettoyage fixé à 55 € ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gracieuse du matériel aux associations plainaises à but non lucratif avéré et aux partenaires, sous réserve de disponibilité et de validation de la municipalité ;
- **PRÉCISE** qu'aucun matériel n'est mis à disposition des particuliers.

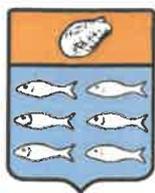
Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-040

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 – Marché / Droits de place

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L .2224-18,

Considérant la proposition d'augmentation de 2 %,

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 pour le marché comme suit :

Marché	
Etalage hors abonnement au ml	2,45 €
Abonnement hors saison (01/09 au 30/06) au ml	51.40 €
Forfait électricité abonnement hors saison	112.30 €
Abonnement saison (01/07 au 31/08) au ml	12.90 €
Forfait électricité abonnement saison	19.60 €
Forfait électricité par marché	2,60 €

- **APPROUVE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 pour les droits de place comme suit :

Emplacement commerce ambulant sur le domaine public	
Emplacement par ml et par jour	7.00 €
Foire et Exposition	
Emplacement par jour	53.55 €
Cirques et Animations Foraines	
Structure < 100 places	75.00 €
Structure > 100 places	214.00 €

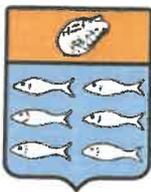
- **CONSERVE** le tarif de 5 € / m2 pour les droits de terrasse et d'étalage

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-041

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	3
Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Ollivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 – Borne à eau

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Considérant qu'il n'existe pas de borne à eau,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

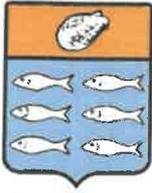
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ABROGE** ce tarif de vente

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-042

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoints,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs communaux 2025-2026 – Restaurant scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'augmentation des coûts d'énergie et de production,
Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

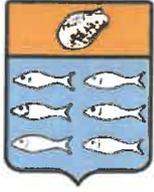
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tarif de vente des repas du restaurant scolaire à 4,30 € l'unité à compter du 1^{er} septembre 2025.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025**

Délibération n° 2025-043

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs :	3
Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjointes,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat d'association conclu le 30 octobre 2006 entre l'État et l'école privée Notre Dame,

Vu l'article 12 du contrat d'association qui stipule que : « la commune de La Plaine-sur-Mer, siège de l'école, assume la charge des dépenses de fonctionnement dans les conditions fixées par l'article 7 du décret 60-389 du 22 avril 1960, pour les élèves domiciliés sur son territoire »,

Vu l'article 442-5 du Code de l'Éducation qui énonce que : « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public »,

Considérant les documents comptables remis par l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) pour l'année scolaire 2024-2025,

Considérant le coût d'un élève de maternelle de l'école publique pour l'année scolaire 2023/2024,

Considérant le coût d'un élève de primaire de l'école publique pour l'année scolaire 2023/2024,

Considérant les termes de la convention approuvée par le Conseil municipal le 30 octobre 2006 portant sur les modalités d'exécution des obligations de la commune et de l'OGEC,

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025, et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Madame Maryse MOINEREAU,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour l'année scolaire 2024-2025 à 2 884.30 € par élève de maternelle domicilié sur la commune ;
- **FIXE** la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour l'année scolaire 2024-2025 à 874.04 € par élève de primaire domicilié sur la commune ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à verser les acomptes trimestriels sur la base du montant de participation arrêté par le conseil municipal pour l'année en cours. Une régularisation interviendra en fin d'exercice au regard des résultats comptables de l'OGEC.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 01 avril 2025

Délibération n° 2025-044

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée,
LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, Adjoints,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, VINET Jacky, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, GENARD Régine, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

RICHEUX Sébastien donne pouvoir à VINCENT Danièle
CHEREAU Sophie donne pouvoir à FOUCHER Maryline
LERAY Olivier donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

LEBELLE Bernard, BURLIN Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux au diocèse – Fixation du tarif redevance

Vu l'article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la convention d'occupation signée le 5 août 2024 pour une durée d'un an qui arrive à échéance le 31 juillet 2025,

Considérant que les locaux (propriété communale) situés 2 rue de la libération sur la parcelle cadastrée BP 22, permettent d'accueillir les activités de la Paroisse Saint Gildas de la Mer,
Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 12 mars 2025 et de la Toutes Commissions du 20 mars 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition de la salle communale sur l'îlot des Rosiers, dont le modèle est joint en annexe, au bénéfice de la paroisse Saint Gildas de la Mer
- **FIXE** le montant de mise à disposition à 1 835 € par an révisé annuellement
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention, les avenants éventuels et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance